
4 février 2022

Plan d'assouplissement des restrictions et webinaire ministériel pour les résidents

Chers résidents, membres de l'équipe de soins de longue durée et partenaires de soutien, Hier après-midi, c'est avec beaucoup d'impatience que nous avons reçu une [note de service](#) de la sous-ministre déléguée chargée de la réponse à la pandémie dans les établissements de soins de longue durée, Erin Hannah, qui fait le point sur certaines des prochaines étapes importantes que le ministère doit franchir pour commencer à assouplir certaines des restrictions mises en place dans les foyers de soins de longue durée le 28 décembre. Cette approche prudente et progressive a été élaborée en consultation avec le Bureau du médecin hygiéniste en chef dans le contexte de la réouverture générale de l'Ontario.

Ce communiqué permettra de mettre en évidence pour les résidents (ainsi que pour leurs familles/amis et équipes) les changements auxquels ils peuvent s'attendre dans les semaines à venir, sous réserve de l'absence de tendances inquiétantes dans les indicateurs de santé publique et de soins de santé.

À partir de ce lundi 7 février:

- Le nombre maximum **d'aidants essentiels désignés par résident passera de 2 à 4.**
- Maintenir la limite de 2 visiteurs (actuellement uniquement les aidants essentiels) à la fois, par résident.
- **Les absences de jour pour entretenir des contacts sociaux peuvent reprendre** pour les résidents qui ont reçu au moins trois doses de vaccins, tout en soutenant ces résidents avec des informations sur les avantages de limiter le contact avec les autres, notamment en évitant les grands rassemblements sociaux, en respectant le port du masque et la distanciation physique, et en n'étant en contact étroit qu'avec les personnes qui ont reçu trois doses de vaccin contre la COVID-19.

Objectif au 21 février 2022 :

- **Ré-autoriser les visiteurs généraux âgés de 5 ans et plus** qui ont reçu au moins deux doses de vaccin anti-COVID-19 (les enfants de moins de 5 ans sont toujours interdits, sauf les nourrissons de 12 mois ou moins).
- **Augmenter la limite du nombre de visiteurs** (y compris les soignants) qui peuvent rendre visite à un résident en même temps de 2 à 3.
- **Élargir les absences de jour pour entretenir des contacts sociaux à tous les résidents**, quel que soit leur statut vaccinal.
- **Reprendre les absences nuit pour entretenir les contacts sociaux** pour les résidents qui ont reçu au moins trois doses de vaccins contre la COVID-19.

Remarque : la reprise des visites générales dans les foyers permettra également la reprise des programmes de jour pour adultes, des animateurs et des services de soins personnels dans les foyers. Les activités sociales de groupe doivent rester en petits groupes (c'est-à-dire jusqu'à 10 personnes).

Objectif au 14 mars 2022 :

- **Reprise des visites des visiteurs généraux de moins de 5 ans.** Aucune obligation de vaccination pour les enfants de moins de 5 ans.
- **Augmenter la limite du nombre de visiteurs** (y compris les soignants) à la fois par résident à 4.
- **Autoriser les absences sociales de nuit** pour tous les résidents, quel que soit leur statut vaccinal.

Remarque : les exigences en matière de tests de surveillance, conformément à la dernière directive sur les tests datée du 17 décembre 2021, pour tous les membres de l'équipe (personnel), les soignants et les visiteurs, sont toujours en place.

Modifications des orientations du ministère de la santé

Le ministère a travaillé en étroite collaboration avec le Bureau du médecin hygiéniste en chef sur la mise à jour de la directive COVID-19 du ministère de la Santé : foyers de soins de longue durée et maisons de retraite du ministère de la Santé pour les bureaux de santé publique. Les directives révisées ont été diffusées hier aux bureaux de santé publique et comprennent des mises à jour de la définition de l'épidémie confirmée, de la gestion des contacts, de la cohorte pendant les épidémies et des protocoles pour les admissions et les transferts. **Voici quelques mises à jour importantes :**

- directives concernant la poursuite des activités pour les résidents non affectés pendant qu'une section du foyer est touchée par l'épidémie;
- activités pour les personnes en isolement;
- réduction du temps d'isolement nécessaire aux personnes cas contact;
- clarté de la définition des épidémies en ce qui concerne le personnel touché.

Vous pouvez accéder au document sur les directives mis à jour [ici](#).

Assouplir les restrictions liées à la pandémie : webinaire spécial avec des invités du ministère pour les résidents et les responsables de conseils de résidents - jeudi 10 février à 10 heures

L'équipe de l'OARC est ravie de vous annoncer que, pour la première fois, nos partenaires ministériels proposeront un webinaire spécialement destiné à notre public de résidents afin de favoriser une compréhension complète et cohérente de l'assouplissement continu des restrictions. Il s'agit d'une occasion spéciale pour les résidents d'entendre directement les représentants du gouvernement et d'obtenir des réponses à leurs questions sur le plan d'action par étapes et ses implications.

Cette session est ouverte à **tous les résidents** et à leurs partenaires de soutien. Les responsables des conseils de résidents de vos foyers de SLD sont vivement encouragés à assister à la session en direct ou à écouter l'enregistrement qui sera distribué après la session.

Pour vous aider à comprendre les changements et à vous préparer au webinaire, vous pouvez consulter le document de référence intitulé [« Ce à quoi les résidents peuvent s'attendre »](#).

Rejoignez directement le webinaire Zoom le jeudi 10 février à 10 heures :

Depuis votre ordinateur <https://zoom.us/j/99360507718> ou par téléphone 1-888-475-4499

Un forum des résidents réussi avec un invité du ministère

Hier après-midi, l'OARC a organisé un forum spécial élargi aux résidents, auquel la SMD Erin Hannah était invitée. Lors de cette séance privée, dirigée par des résidents, Erin a pu entendre directement un groupe de résidents d'établissements de soins de longue durée de l'Ontario qui ont expliqué les répercussions de la pandémie sur leur vie. Le forum s'est terminé par une discussion sur les idées et les prochaines étapes qui pourraient être explorées pour apporter des changements positifs dans la vie des résidents.

Après la session, la responsable des résidents de l'OARC, Gale Ramsden, qui a animé le forum des résidents, a exprimé ses sentiments :

- **Encouragée** – par ce dialogue nouveau et continu avec les partenaires du ministère
- **Pleine d'espoir** – qu'il y aura un changement d'état d'esprit de la société et du gouvernement sur les SLD
- **Reconnaissante** – que nous ayons eu l'occasion d'organiser ce forum spécial et que les résidents aient été prêts à partager ouvertement et franchement leur opinion
- **Soutenue** – par ceux qui ont fait en sorte que cela se produise et par ceux qui s'engagent à apporter des changements significatifs

Les résidents des établissements de SLD de l'Ontario ont hâte de poursuivre cette conversation, de rester informés et de contribuer aux décisions futures concernant les SLD et de faire partie des solutions qui précipiteront une nouvelle voie pour notre secteur.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,



Dee Tripp (anciennement Lender)
Directrice exécutive de l'OARC

La version française du communiqué sera mise en ligne sur le site de l'OARC dès sa publication (<https://www.ontarc.com/communications/bulletins.html>).